

Communiqué de presse

Le 30 octobre 2015

Décisions de l'Etat relatives à l'aéroport du Grand Ouest

La CCI Nantes St-Nazaire se félicite des décisions de l'Etat annoncées par le Préfet de Région et Préfet de la Loire-Atlantique, relatives à la reprise des travaux de l'aéroport du Grand Ouest.

La CCI Nantes St-Nazaire se félicite des décisions annoncées par l'Etat lors du comité de pilotage auquel elle a participé. Celles-ci sont la suite logique des décisions du Tribunal Administratif du 17 juillet dernier, qui validaient les arrêtés de Loi sur l'eau et les espèces protégées.

Au regard des enjeux relatifs à l'attractivité de la métropole nantaise et plus largement du grand ouest, le transfert de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique, dont les possibilités de développement sont impossibles aux regards des contraintes environnementales et de son enclavement dans le tissu urbain de la métropole nantaise, est plus que jamais indispensable.

Par ailleurs la CCI tient à rappeler que les prévisions de trafic formulées au moment du débat public sont plus que largement confirmées par les faits.

Pour la CCI Nantes St-Nazaire, ces annonces confirment une fois de plus la volonté commune, des acteurs économiques et des collectivités territoriales, de mettre en œuvre des projets utiles au développement de la métropole Nantes-St-Nazaire, et donc au développement de l'emploi dans nos territoires.

Contact presse : Marie Le Saint, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr - Twitter [@MarieLeSaint1](https://twitter.com/MarieLeSaint1)

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex

T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - www.NantesStNazaire.cci.fr